

 <p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE CNIG <i>Liberté Égalité Fraternité</i> Conseil national de l'information géolocalisée</p> <p>Commission des standards REF : CNIG 2024.051</p>	
<p>COMPTE-RENDU DE REUNION (visioconférence/présentiel)</p>	
<p>Objet : Réunion de la commission des standards du 5 décembre 2024</p>	

Ordre du jour :

- **GT Risques : validation du standard modèle commun et PPR** (Gilles Cébélieu)
- **GT Réseaux d'Eaux CNIG/ASTEE : validation du standard Star Eau V1** (Gilles Chuzeville, Patrick Alayrangués)
- **Grace THD : validation du standard Version 3.0.1** (Guillaume Lenoir d'Espinasse, Lubin Roineau)
- **Projet de révision du standard dessertes forestières** (Thierry Saffroy, Marion Lacroix, Vincent Morillon - FCBA)
- **GT Opérations d'Aménagement : point d'avancement** (Arnauld Gallais)
- **Fabrique des standards : point d'avancement** (Pierre Laulier)
- Points divers : fixer date prochaine réunion :

Liste des participants

Cf annexe

Relecture du compte-rendu	Les participants	23/12/2024
Validation du compte-rendu	Benoît Morando	14/01/2025
Prochain rendez-vous le 13 mars 2025, de 14h à 16h		

Introduction de Christine Archias

Christine Archias remercie les participants pour le travail réalisé, qui permettra de proposer au conseil plénier la validation de quatre standards.

1) GT Risques : validation du standard modèle commun et PPR

Le Groupe de Travail de refonte des Géostandards Risques a pour objectif de moderniser les standards anciens (notamment PPR, Directive Inondation) relatifs à la prévention des risques élaborés sous l'égide de la COVADIS. Il est piloté et animé par l'IGN pour le compte de la Direction Générale de la Prévention des Risques. Il réunit des représentants des services de la DGPR, de services déconcentrés (DDT et DREAL), des établissements publics tels que le Cerema, le BRGM et l'IGN et épisodiquement quelques utilisateurs ou bureaux d'études. Il a été lancé en janvier 2022.

Après une phase de cadrage au premier semestre 2022, une version v0.1 réalisée et soumise à la relecture du groupe en septembre 2023, une version v0.2 a été finalisée le 30 avril 2024 et soumise à commentaires publics en mai et juin 2024. Elle a reçu des retours de 13 interlocuteurs différents : Cerema, DGPR/SRNH, Ineris et de nombreuses DDT qui avaient été mobilisées lors d'un webinaire de présentation du nouveau Standard organisé au mois de mai pendant la période de commentaires. Ces retours constituent un total de 159 commentaires sur les deux documents.

Les commentaires ont été rassemblés au sein d'un fichier partagé sur le Github du groupe de travail qui les a passés en revue à l'occasion de deux réunions plénières et de deux réunions spécifiques pendant l'été. Les principales modifications qui en résultent ont été présentées en commission des standards début octobre 2024. La version 0.3 des deux documents qui les intègre a été publiée le 27 novembre 2024 et est soumise à la commission des standards pour validation en conseil plénier du 10 décembre.

Les prochaines étapes sont une mise en œuvre des nouveaux standards pour la production des nouveaux PPR par les services déconcentrés de l'Etat et un projet de conversion des PPR existants dans le nouveau modèle du standard piloté par la DGPR et mis en œuvre par le BRGM et l'IGN. La suite des travaux du GT (PPR Miniers ou Directive Inondation) sera à déterminer en fonction des priorités de la DGPR.

Remarques :

- Arnauld Gallais fait part de son intérêt pour le projet Sweet Pepper d'évolution des anciens PPR et demande quel outil sera utilisé pour ce projet ; cet outil n'est a priori pas encore identifié ;
- Christine Archias demande quelles modalités d'accompagnement sont prévues pour les nouveaux PPR ; un webinaire destiné aux DDT(M) a déjà eu lieu ; en complément, il est prévu de proposer un validateur et des formations ;
- Christine Archias demande un retour sur la conduite du travail d'élaboration du standard ; Gilles Cebellieu estime qu'il s'agit d'un travail assez dense, qui s'est déroulé dans de bonnes conditions ; il relève cependant une représentation des utilisateurs moindre que ce qu'on pourrait espérer ;
- Arnauld Gallais relève que le référencement par schema.data.gouv reste à faire ; Gilles Cebellieu confirme.

Décision :

- | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>⇒ La commission valide le standard Risques « modèle commun » et son profil « Plans de prévention des risques » version 0.3 (qui sera renommé V1 pour la diffusion)</p> <p>⇒ Ce standard remplace le standard COVADIS Plan de prévention des risques V1.0</p> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

2) GT Réseaux d'Eaux CNIG/ASTEE : validation du standard Star Eau V1

Présentation : cf [note explicative](#) disponible sur le site du CNIG.

Version résumée :

Dans le cadre de ses activités, l'Astee (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement) a lancé en 2017 l'initiative de créer un groupe de travail « Standards SIG » pour travailler sur des ressources ou livrables SIG standards facilitant l'usage des SIG par les exploitants ou gestionnaires des réseaux d'eau ou d'assainissement.

Depuis 2021, le groupe de travail a lancé un chantier dédié à la constitution d'un géostandard des réseaux d'eau et d'assainissement ; l'objectif de cette démarche est de proposer des évolutions des modèles de données Eau et Assainissement en zone urbaine, sur la base du modèle du Géostandard Réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement (RAEPA v1.2) élaboré par la COVADIS (Commission de VALidation des Données pour l'Information Spatialisée).

Sur la base d'une 1ère version du standard disponible au printemps 2024, un appel à commentaires élargi a été lancé en juin lors du congrès annuel de l'Astee à Quimper ; cet appel à commentaires s'est clôturé début octobre 2024, avec plus de 300 commentaires reçus. Plus de 200 commentaires ont été étudiés avec une réponse du groupe de travail selon 3 catégories : pris en compte dans cette 1ère version, à étudier dans le cadre d'une version ultérieure (pluvial, gestion d'événements par exemple) et non pris en compte (hors périmètre).

Remarques :

- Patrick Alayrangues signale le travail réalisé avec des éditeurs de logiciels, qui marque une volonté de faire vivre le standard, en s'appuyant sur la dynamique des partenaires qui sont motivés ;
- La commission relève que le futur schéma devra être référencé conformément aux règles de la DINUM pour assurer son référencement sur `schema.data.gouv` ;
- Ruth Lavie fait part de l'intérêt de certains pour les données pédologiques collectées à l'occasion des diagnostics réalisés dans les zones d'assainissement non collectif ; ces données ne sont actuellement pas standardisées, l'assainissement non collectif n'étant pas dans le périmètre de la version 1 du standard ; ce sujet pourra être traité ultérieurement (plutôt à partir de 2026).

Décision :

⇒ La commission valide le standard commun CNIG-Astée StaR_Eau version 1.0

3) GraceTHD

Le standard de modélisation des réseaux fibres GraceTHD a été validé dans sa version 3.0 par le CNIG en juin 2020 à la suite des travaux d'une gouvernance tripartite comprenant les collectivités locales représentées par l'Avicca, les opérateurs privés représentés par InfraNum et l'Etat représenté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ci-après « ANCT »). Depuis, le standard a largement été mis en œuvre par les différents acteurs du secteur. Cette utilisation massive du modèle a conduit à reformer la gouvernance pour discuter d'évolutions permettant d'optimiser le format.

Dans cette perspective, l'ANCT a mené des groupes de travail (ci-après « GT ») sous la forme de 12 COPIL dans le cadre de la même gouvernance tripartite, organisés de septembre 2022 à juin 2024. Par ailleurs, les collectivités territoriales ont pu participer lors du TRIP de l'Avicca de novembre 2024 à un atelier présentant les dernières évolutions. Enfin, tous les acteurs privés ont été consultés au sein d'InfraNum.

De fait, l'ANCT souhaite la montée en version v3.01 du géostandard CNIG. Un appel à commentaires a été réalisé dans ce but entre octobre et novembre 2024, remontant une soixantaine de commentaires de la part d'acteurs variés. Quelques-uns traitent du standard, le reste porte sur les recommandations ANCT qui accompagnent le géostandard dans sa mise en œuvre. Ils ont été pris en compte, modifiant le standard par l'ajout de deux points :

- Les articles portant sur les obligations de géoréférencement des ouvrages de réseaux ;
- La cohérence avec les autres standards de réseaux secs comme perspective d'évolution

Le reste des modifications est mineur, ne concernant qu'une liste de valeur, ainsi que la mise à jour de la bibliographie. Cette montée en version sera également celle des recommandations de l'ANCT en v1.1.0.

Le passage en commission des standards du 5 décembre 2024 vise à valider la version 3.01 du standard, afin de permettre son entrée en vigueur dès l'année prochaine. Par ailleurs, les travaux d'amélioration continueront, avec la mise en place d'un GT mené par l'ANCT sur la modélisation de la collecte.

Remarques :

- Les présentateurs relèvent des perspectives de mise en cohérence des standards de réseaux secs : plusieurs gestionnaires de réseaux s'appuient sur les mêmes objets (ex : poteaux), ce qui pourrait conduire à rechercher une cohérence entre les standards StaR-Elec et Grace THD, ainsi qu'avec la BAN, le RNB... ; Arnaud Gallais relève l'intérêt d'une réflexion sur l'urbanisation des standards ;
- Arnaud Gallais demande quel est le référentiel utilisé pour le géoréférencement des ouvrages de réseau (obligation de référencement de classe A) ; le référencement est fait par les opérateurs, en relation avec les obligations DT-DICT ;
- Christine Archias s'interroge sur le nom de GraceTHD ; ce nom est historique, le standard pourrait être nommé par exemple StaR-telecom dans une prochaine version.

Décision :

- | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none">⇒ La commission valide le standard CNIG GraceTHD version 3.0.1⇒ La commission décide de lancer une réflexion sur l'urbanisation des standards, la première étape retenue consistant à réaliser une cartographie des standards. |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

4) Fabrique des standards

Point pour information

Pierre Laulier rappelle la démarche engagée, et présente la proposition qui sera présentée au conseil plénier du 10/12. La Fabrique des standards se compose de :

- Un processus documenté
- Des guides, méthodes, modèles...
- Des outils d'aide à la production de standards

Une partie de ces outils existe, d'autres sont à finaliser ou à créer ; le lancement de la Fabrique des standards permettra de finaliser ou créer les documents identifiés et de les rôder.

Remarques :

- Arnould Gallais demande si le passage par la commission Besoins et usages restera obligatoire. Le besoin d'outils supplémentaires a été identifié lors de la phase d'instruction. En particulier un forum pourra être utilisé pour faire remonter les besoins en nouveaux standards ;

5) Projet de révision du standard dessertes forestières

Le projet de révision du standard « Dessertes pour le transport de bois » a été présenté. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la loi n° 2023-580 visant à renforcer la prévention des incendies forestiers. Cette loi établit que, au moins tous les cinq ans, une carte des voies d'accès aux ressources forestières, des voies de défense des bois et forêts contre l'incendie et des points d'eau doit être publiée et mise à disposition gratuitement et librement sous une forme dématérialisée sur un portail national commun au plus tard le 1^{er} janvier 2026. Son décret d'application précise qu'un arrêté du ministre chargé de l'agriculture doit définir des normes cartographiques en vue d'assurer l'harmonisation nationale des cartes départementales. On observe donc un besoin de standard afin de normaliser la remontée d'informations des départements vers le portail national commun.

Les données voies d'accès aux ressources forestières, voies de défense des bois et forêts contre l'incendie et points d'eau font déjà chacune l'objet de différents standards (standard CNIG « Dessertes pour les transports de bois », standard communautaire « piste DFCl » et standard AFIGEO « Points d'eau »). Cependant, ces standards ne couvrent pas tous les besoins. Dans ce contexte, il paraît pertinent de ne pas repartir de zéro et de s'appuyer sur ces différents standards et tout particulièrement celui du CNIG « Dessertes pour le transport de bois » afin de le faire évoluer pour accueillir les éléments liés aux thématiques « Pistes DFCl » et « Points d'eau ».

La BD TOPO a été retenue comme étant la base dans laquelle ces données seront intégrées. Une compatibilité avec le modèle de données de la BD TOPO devra être assurée. Ce projet vise également à améliorer l'interopérabilité des données en prenant en compte les retours d'expérience sur la V1 du standard. La BD TOPO a déjà connu certaines évolutions récentes : elle intègre les voies DFCl, la tranche 3 du projet NaviForest prévoit l'intégration des dessertes forestière dans la BD TOPO (d'ici juin 2026) et certains points d'eau sont déjà présents.

L'accent est également mis sur la concertation entre les différents acteurs impliqués, ceux de la filière forêt-bois et des organismes de défense des forêts contre les incendies, afin de garantir la pertinence et la cohérence du standard CNIG proposé.

Parmi les livrables attendus figurent une nouvelle version du standard (renommé), un modèle conceptuel de données compatible avec les exigences nationales et un schéma adapté pour diffusion sur schema.data.gouv.fr.

Le groupe de travail chargé de cette révision sera piloté par des représentants du MASAF (Isabelle Bertrand) et du MI (LC Xavier Van Elsuwe), avec une co-animation assurée par l'IGN (Thierry Saffroy, Marion Lacroix) et le FCBA (Vincent Morillon).

Des sessions préparatoires ont eu lieu notamment en octobre 2024. Le lancement officiel avec tous les acteurs est prévu pour février 2025 avec une réunion en présentiel à l'IGN (Saint Mandé). De nombreux participants potentiels ont été identifiés sur les thématiques « voies DFCl », points d'eau et voies d'accès aux ressources forestières.

Remarques :

- Christine Archias nous informe que le CRIGE PACA a déjà travaillé sur un rapprochement entre la thématique DFCl et le transport de bois et il serait pertinent de récupérer leurs retours d'expérience sur le sujet.

- Le standard fait partie d'un écosystème et doit s'articuler avec d'autres standards déjà existants ou en construction (standard SUP – Servitude d'Utilité Publique et le GT Routes).
→ Cette articulation est prise en compte par la participation de M. Lacroix (co-animatrice) au GT Route et au suivi des travaux SUP par le MASAF.
- Une attention est portée par Ruth Lavie sur l'outil ViaPyr déjà existant de BD collaborative réunissant les acteurs du bois. Un rapprochement retex pourrait être intéressants.
→ Ils ont été contactés lors de la Tranche 1 du projet NaviForest (la phase actuelle est la Tranche 3), sans volonté de participer de la part des constructeurs de l'outil ViaPyr. Néanmoins un contact peut être envisagé maintenant que la participation est rendue obligatoire.
- Un rappel est effectué par Isabelle Bertrand sur le périmètre du nouveau standard, qui ne concernera que l'intérieur du massif forestier et pas ses alentours (comme c'était précédemment le cas dans le standard « Dessertes » V1.
- La nécessité de dresser un tableau des partenaires DFCI et de leurs actions a été évoqué par Isabelle Bertrand.
- Ruth Lavie signale que l'outil NaviForest n'est pas identifié par certains acteurs. Effectivement, l'outil a surtout été communiqué aux transporteurs de bois. Une communication plus ouverte aux acteurs de la DFCI sera faite en poursuite du projet.
- Benoît Morando se questionne sur la pertinence de présenter les travaux du GT comme une évolution du standard Dessertes pour les transports de bois ou la création d'un nouveau standard.
 - o Marion Lacroix précise que si un nouveau standard est créé, il reprendra une très grande partie du standard Dessertes pour les transports de bois. De plus, de nombreux acteurs de différents milieux sont intéressés par ces données. Christine Archias confirme que c'est mieux également niveau communication.
- La confidentialité de certaines données de sécurité a été discutée.
→ Il est décidé que le GT reste ouvert à tous mais qu'une prévenance sur la nature sensible de certaines données sera faite, avec une validation des pilotes sur les participants au GT.

Décision :

- ⇒ La commission valide le lancement de la révision du standard
- ⇒ Appel à candidature pour relancer le GT existant et ouverture aux acteurs DFCI ; NB : le GT pourra être amené à travailler sur des sujets relevant d'une diffusion restreinte (sécurité civile)
- ⇒ Demande d'un point d'avancement sur le GT Routes pour la prochaine commission

6) GT opérations d'aménagement

Le GT CNIG Aménagement lancé en mars 2023 traite trois thématiques : l'identification et la caractérisation des friches, des sites économiques et des opérations d'aménagement. La thématique actuellement traitée est celle des opérations d'aménagement.

Comme présenté à la Commission des besoins et usages d'octobre 2022, une opération d'aménagement (ou OPAM) n'est légalement définie que par ses finalités et pas dans la richesse de toutes ses composantes.

Or des besoins apparaissent : disposer d'informations détaillées sur ce que sont et ce que produisent les opérations d'aménagement ; pouvoir les observer, les comparer, suivre leurs avancements dans le temps, etc. Ceci afin d'évaluer les politiques publiques et les différentes procédures d'aménagement mises en œuvre.

Les collectivités expriment également le besoin de suivre finement leurs politiques du logement à l'échelle de l'opération d'aménagement, jusqu'à celle des opérations immobilières.

Les services de l'État souhaitent valoriser le recours aux opérations d'aménagement, entre autres pour démontrer que cet outil se montre efficace dans une vision et un objectif de sobriété foncière.

Tous les acteurs : aménageurs publics et privés, collectivités locales, ministère de l'écologie, services de l'État, agences d'urbanisme, etc. s'accordent sur des enjeux essentiels :

- l'observation des territoires,
- l'évaluation des politiques publiques, par exemple les différents labels : écoquartier, etc. ainsi que les appels à projets : Fond Friches, etc.
- le suivi précis de l'offre en matière de logements planifiée dans les PLH
- une définition partagée des informations échangées pour faciliter le partage d'informations entre acteurs, éventuellement pour - à terme - constituer un observatoire national, ou régionaux.

Le sous-groupe CNIG Opération d'aménagement a été initié en avril 2023, mais ses travaux ont réellement démarré à partir de janvier 2024. Le processus d'élaboration du standard CNIG Opérations d'aménagement respecte les processus CNIG et [schema.data.gouv](https://schema.data.gouv.fr).

En 2024, 7 réunions du sous-groupe OPAM ont permis d'élaborer le modèle et le catalogue d'objets comprenant trois niveaux d'entités imbriquées : opérations d'aménagement, (éventuels) secteurs, l'ensemble composé de programmes immobiliers. Le standard CNIG permettrait de fournir un moule commun composé de données obligatoires et facultatives.

Ce modèle de données étant aujourd'hui considéré comme stabilisé, la dernière réunion (28 novembre 2024) du groupe de travail a acté l'éligibilité du projet de "standard CNIG Opérations d'aménagement" à l'appel à commentaires CNIG.

La consultation publique sera lancée début 2025. Les commentaires seront instruits par le sous-groupe OPAM et le schéma JSON pour [schema.data.gouv](https://schema.data.gouv.fr) sera concomitamment finalisé, le tout en vue d'une future validation du standard.

Remarques :

- Christine Archias propose de relayer l'appel à commentaires aux collectivités. Arnauld Gallais précise que le réseau CNIG et le site géorezo seront impliqués.

Décision :

⇒ La commission remercie le sous-GT et valide le lancement de l'appel à commentaires.

7) Points divers

- Les sujets évoqués pour la prochaine réunion sont : route, urbanisme ou accessibilité par Arnauld Gallais et un retour sur la Fabrique des standards.
- La date de la prochaine réunion est fixée au 13/03/2025 à 14h.

Annexe : liste des participants

Prénom	Nom	Organisme
Patrick	ALAYRANGUES	Altereo
Christine	ARCHIAS	Présidente de la commission
Benjamin	BARDOT	ARNia
Isabelle	BERTRAND	MASAF
Marine	BRUNIER	Astee
Gilles	CEBELIEU	IGN
Gilles	CHUZEVILLE	Métropole de Lyon
Arnauld	GALLAIS	Cerema
Marion	LACROIX	IGN
Swann	LAMARCHE	IGN
Pierre	LAULIER	CNIG
Ruth	LAVIE	OpenIG
Alexis	LEAUTIER	Ecolab
Guillaume	LENOIR D'ESPINASSE	ANCT
Benoît	MORANDO	CNIG
Vincent	MORILLON	FCBA
Lubin	ROINEAU	ANCT
Thierry	SAFFROY	IGN